

Destinataires : Mesdames et Messieurs les Huissiers de Justice de la Cour d'Appel d'Angers.

Mes Chères Consœurs, Mes Chers Confrères,

Lors de sa prise de fonction, le Président DUVELLEROY s'était engagé à organiser une Assemblée Générale Extraordinaire pour évoquer différents dossiers de la profession. Cette Assemblée s'est déroulée ce vendredi 1er février 2008 et parmi les différents points abordés dont je vous ferais état plus amplement dans une prochaine circulaire avec le Président de la Chambre Régionale, il me paraît nécessaire de vous évoquer dès maintenant le contenu des débats ayant eu lieu sur la commission ATTALI, la carte judiciaire et la compétence territoriale.

1 - Commission ATTALI :

Cette commission a déposé son rapport le 23 janvier dernier. La proposition numéro 216 concerne directement la profession en renvoyant ses conséquences à la proposition concernant les notaires.

Lors de notre assemblée, le Président et son Bureau nous a rappelé qu'il a mis en place une commission chargée de conclure dans les plus brefs délais possibles sur les moyens d'actions à entreprendre. Le Président a chargé Maître GUEPIN, ancien Président de la Chambre Nationale, de la conduite de cette commission. Il peut être rappelé qu'il ne s'agit pas d'avaliser les propositions "ATTALI" mais de rechercher comment on peut s'opposer à ce projet de déréglementation de notre fonction.

La Chambre Nationale a, dès la publication du rapport, fait des démarches pour officialiser sa position auprès des instances ainsi qu'auprès de la presse et des médias afin de sensibiliser l'opinion publique. Vous trouverez en annexe les réflexions du Président DUVELLEROY sur les orientations du rapport.

Au niveau de la Région, il est indispensable, d'autant plus que nous sommes à la veille d'élections municipales, que chacun d'entre nous se manifeste auprès de ses relations (élus, décideurs ...) afin d'attirer l'attention sur les graves conséquences que pourraient avoir cette proposition pour des professions comme la notre. Il nous a été remis un argumentaire sur les conséquences du rapport ATTALI qui vous permettra de développer notre point de vue (voir pièce jointe). Je vous adresse également un communiqué de la Chambre Nationale qui peut vous servir de support pour la rédaction du courrier à envoyer. La médiatisation politique de notre mécontentement peut permettre au Bureau de la Chambre Nationale de conforter son positionnement.

Je vous remercie, bien évidemment, d'informer notre Président Régional, Maître Régis AILLERIE, ou moi même, des différentes interventions que vous aurez effectuées afin que je puisse en faire état auprès de nos instances.

Le Bureau nous informera de l'évolution prochaine de ses actions.

2 - Carte judiciaire et compétence territoriale :

Sur ce point, le Président DUVELLEROY a rappelé que ces deux réformes font aujourd'hui un tout et que la commission de localisation devra jouer un rôle très important dans l'avenir sur les déplacements d'Offices.

A ce sujet, il nous a été donné quelques chiffres sur les résultats de l'enquête sur l'extension de compétence (chiffres arrêtés au 31 janvier 2008 à 16 heures) : 348 réponses.

Question 1 : Etes-vous favorable à un transfert du siège de l'office en tout point du ressort ?

Oui : 34,5 %

Non : 65,5 %

Question 2 : Etes-vous favorable à la création d'un bureau annexe en tout point du ressort ?

Oui : 42,2 %

Non : 57,8 %

Questions 3 : Etes-vous favorable au transfert de l'office au siège du T.G.I. ?

Oui : 36,5%

Non : 63,5 %

Question 4 : Etes-vous favorable à l'ouverture d'un bureau annexe au siège du T.G.I. ?

Oui : 40,2 %

Non : 59,8 %

Ces résultats sont significatifs d'un sondage et doivent être analysés avec une grande réserve. Aucune conclusion immédiate n'a été déduite par l'Assemblée Générale à la lecture de ces chiffres.

Concernant les mesures d'accompagnement, le Bureau poursuit ses travaux et ses discussions avec la tutelle pour leur mise en application.

Un étude d'impact est en cours pour déterminer les mesures d'accompagnement opportunes.

Des entretiens actuels, il apparaît qu'il pourrait être envisagé :

- Un assouplissement des passerelles;
- Des mesures fiscales et sociales particulières tout en indiquant cependant que les mesures concernant les zones franches seraient difficilement applicables;
- Un aménagement ou réaménagement des prêts.

Nous aurons plus de précisions sur ces mesures lors de la prochaine Assemblée Générale qui se déroulera les 20 & 21 mars prochain.

Ces informations sont préliminaires dans l'ensemble de l'actualité brûlante. Merci d'intervenir rapidement auprès des élus, comme demandé ci-dessus, pour soutenir le Bureau national.

N'hésitons pas à évoquer à hautes voix notre malaise à l'extérieur de la profession.

Restant à votre disposition.

Confraternellement.

Paul ROCHARD
Délégué C.N.H.J.

paul.rochard@huissier-justice.fr